

côte basque ENCHERES

Florence LELIEVRE-CABARROUY
Arnaud LELIEVRE

Commissaires-Priseurs

8 rue Dominique Larrea
ZA Layatz

64500 Saint-Jean-de-Luz

tél : 05.59.23.38 e-mail : contact@cotebasqueencheres.com

JEAN VINCHON NUMISMATIQUE

Françoise Berthelot-Vinchon

Expert Numismate & Numismate Professionnel
membre AINP – membre CEEA – membre SNA

77 rue de Richelieu 77
75002 Paris

tel : 01 42 97 50 00

mob : 06 52 04 24 14

<http://www.vinchon.com>

e-mail : vinchon@wanadoo.fr

SAINT JEAN DE LUZ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

8 rue Dominique Larréa

17 rue Thérèse MINARD 64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ

EN SALLE (nombre de place limité)

et en LIVE sur DROUOTLIVE

vendredi 3 décembre 2021

FRAIS acheteur : 24 % TTC

NUMISMATIQUE

- 205 FRANÇOIS I^{er}** Restaurateur des Lettres 25 janvier 1515 - 31 mars 1547
FRANCISCVS : DEI : GRA : FRANCORVM : REX. Écu de France couronné surmonté d'un soleil. R/. XPS : VINCIT : XPS : REGNAT : XPS : IMPERAT. Croix fleurdelisée cantonnée de deux F et de deux lis. Ponctuations par deux annelets.
♦ Fr 345
Écu d'or au Soleil. Point 10^e = Limoges. (3,36 g)
T.B. 350 / 400 €



- 206 FRANÇOIS I^{er}** 1515-1547
FRANCISCVS : DEI : GRA : FRANCORVM : REX. Écu de France couronné surmonté d'un soleil. R/. XPS : VINCIT : XPS : REGNAT : XPS : IMPERAT. Croix fleurdelisée cantonnée de deux F et de deux lis. B et ancre en début de légende, ponctuation par deux points.
♦ Fr 345
Écu d'or au Soleil. B et Ancre = Bayonne. (3,31 g)
T.B. 350 / 400 €



- 207 LOUIS XV** le Bien Aimé 1^{er} septembre 1715 - 10 mai 1774
LVD. XV. D. G. FR. ET. NAV. REX. Sa tête ceinte d'un bandeau. R/. CHRS. REGN. VINC. IMPER. Deux écus ovales couronnés.
♦ Fr 465
Demi-louis d'or au Bandeau 1741 A = Paris. (4,05 g)
Flan large. Superbe. 1 800 / 2 000 €



208 LOUIS XVI Le Restaurateur de la Liberté

10 mai 1774 – 4 septembre 1791

LVD. XVI. D. G. FR. ET. NAV. REX. Tête nue du roi à gauche.
DUVIV. sur la tranche du buste. R/. CHR. S. VINC. REGN.
IMPER. Deux écus rectangulaires couronnés aux armes de France
et de Navarre. Dessous, lettre d'atelier.

◆ Fr 474

Double-louis d'or au buste nu 1786 A = Paris. (15,13 g)

T.B. 500 / 550 €



209 LOUIS XVI 1774-1791

Même descriptif que le numéro précédent.

◆ Fr 475

Louis d'or au buste nu 1786 B = Rouen. (7,60 g)

Petit éclat sur le listel à l'avvers. T.B. 450 / 500 €



216 EMPIRE ROMAIN

Trois monnaies en argent et en billon (12,08 g) :

Auguste (27 avant – 14 après J.-C.) Denier frappé à Lyon en 2 avant – 4 après J.-C. (R/. Caius et Lucius) nettoyé ;
Gordien III le Pieux (238-244) Antoninien de billon frappé à Rome en 240-243 (R/. Hercule appuyé sur sa massue) ;
Philippe Père (244-249) Antoninien de billon frappé à Rome en 244 (R/. La Fidélité).
B et T.B. 100 / 120 €

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Les estimations indiquées au catalogue sont données à titre indicatif.
2. Les dimensions, poids, couleurs de reproduction et informations concernant l'état sont fournis à titre indicatif et non contractuel. L'exposition aura permis de vérifier les objets et leur état. Aucune réclamation concernant ces informations ne sera admise après la vente. Cependant, les commissaires-priseurs garantissent l'authenticité des objets qui sont proposés.
3. La vente se déroule dans l'ordre des numéros du catalogue. Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de retirer, ajouter, diviser ou regrouper des lots.
4. La vente se déroule aux enchères publiques. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera déclaré adjudicataire. Il aura l'obligation de communiquer noms et adresse au commissaire-priseur, ainsi qu'une pièce d'identité.
5. En cas de double enchère au moment de l'adjudication effectivement constatée par le commissaire-priseur, l'objet sera remis en vente au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public pourra enchérir à nouveau.
6. A défaut de paiement par l'adjudicataire, l'objet pourra être remis en adjudication sur folle enchère, immédiatement ou à la première demande. L'adjudicataire défaillant pourra être tenu de payer la différence du prix finalement obtenu.
7. Dès l'adjudication prononcée, les objets sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. Il est conseillé à l'adjudicataire de procéder à l'enlèvement de ses lots dans les meilleurs délais afin d'éviter des frais de manutention ou de stockage, qui demeurent à sa charge.

PAIEMENT

8. La vente se déroule en euros et s'effectue expressément au comptant. La délivrance des objets pourra être suspendue jusqu'à l'entier paiement du prix, commissions, frais et taxes éventuelles inclus.
9. L'acheteur paiera à la maison de vente Côte Basque Enchères sarl en sus du prix d'adjudication ou prix marteau, une commission de **24 % TTC**.
10. Les lots précédés d'un ° sont assujettis à la TVA de 20%. Les enchères seront prononcées TVA incluse. La facture d'achat des professionnels pourra faire ressortir la TVA, sur présentation d'un justificatif Kbis et d'un numéro de TVA intracommunautaire.
- 10 B. Les lots précédés d'un * sont vendus sur ordonnance de justice. Ils figureront au procès-verbal de l'étude de Me Florence CABARROUY-LELIEVRE et sont soumis à des frais judiciaires réduits, soit une commission pour les acheteurs de 11,90 % HT (14,28 % TTC).

11. Le paiement peut s'effectuer :

- en espèces dans la limite des obligations légales (1 000 € pour les particuliers ou professionnels français et 15 000 € pour les non-résidents accompagnés d'un justificatif de domiciliation),
- par carte bancaire, sauf American Express,
- par virement bancaire, (tout frais bancaire étant à la charge de l'acquéreur)
- par chèque accompagné de deux pièces d'identité,
- Aucun chèque étranger ne sera accepté



Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

Cadre réservé au destinataire du RIB

Titulaire du Compte
SARL CÔTE BASQUE ENCHÈRES

Domiciliation ST JEAN DE LUZ (00382)

RIB : 30004 00382 00010090135 44
IBAN : FR76 3000 4003 8200 0100 9013 544
BIC : BNPAFRPPBAY

12. En cas de paiement par chèque non certifié ou par virement, la délivrance de l'objet pourra être différée jusqu'à l'encaissement.

13. Côte Basque Enchères est adhérent au Registre central de prévention des impayés des

Commissaires-priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription.

Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev 15 rue Freycinet 75016 Paris.

ORDRES D'ACHATS

14. Les commissaires-priseurs se chargent d'exécuter gracieusement les ordres d'achats fermes qui leur sont confiés en particulier pour les amateurs ne pouvant assister à la vente.

15. Les enchères téléphoniques sont acceptées **UNIQUEMENT** pour les lots dont l'estimation basse est supérieure à 200 €. Le client qui fera la demande d'enchères par téléphone sera réputé acquéreur de l'objet au moins à l'estimation basse.

16. Tout ordre d'achat, demande d'enchères par téléphone ou inscription sur le live devra être transmis au plus tard la veille de la vente, accompagné des noms, adresses complètes, pièce d'identité, coordonnées téléphoniques et coordonnées bancaires SWIFT ou RIB. En l'absence d'une de ses informations, les commissaires-priseurs se réservent la possibilité de ne pas prendre en compte la demande.

17. Les demandes d'enchères par téléphone, les ordres d'achats et les enchères en live sont une facilité et un service rendu gratuitement par les commissaires-priseurs qui ne sauraient être tenu pour responsable de leur mauvaise exécution ou de problème technique.

EXPORTATION

18. Les acheteurs souhaitant exporter leurs achats devront le faire savoir au plus tard le jour de la vente. Ils pourront récupérer la TVA sur les honoraires d'achat à la condition de présenter un justificatif de douane en bonne et due forme, dans lequel le nom de la maison de vente soit mentionné en tant qu'exportateur.

19. La récupération de la TVA se fera sur remboursement exclusivement, après paiement du bordereau dans un premier temps puis présentation des justificatifs d'exportation nécessaires dans un second temps.

TRANSPORT ET GARDE-MEUBLE

20. La maison de ventes Côte Basque Enchères se tient à votre disposition pour vous conseiller et vous aider à organiser le gardiennage et l'expédition de vos biens partout en France et à l'étranger. Les acheteurs peuvent également organiser eux-mêmes l'acheminement avec leurs transporteurs. Le transport, l'emballage et le gardiennage des biens après la vente sont à la charge de l'acheteur. La maison de ventes Côte Basque Enchères sarl décline toute responsabilité une fois l'adjudication prononcée, notamment dans le transport, et peut refuser d'expédier des objets trop fragiles.

21. Les objets vendus sont conservés gracieusement deux semaines après la vente. Au-delà de ce délai, des frais de gardiennage et/ou de garde-meuble pourront être perçus par jour et par lot.

22. Le fait de participer à la vente entraîne obligatoirement l'acceptation de ces conditions.